



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2022, à la salle Jules-Romme

Étaient présents :

La mairesse : M^{me} Estelle Muzzi
Les conseillers : M^{me} Marie-Claude Adam
M. Michel Dubuc
M. Carmyn Girard
M^{me} Vicky Bergeron Landry

Étaient absents : M. Simon Lejour
M^{me} Carole Ste Marie

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Aussi présente, la greffière-trésorière, M^{me} Jocelyne Blanchet.

Pensée

Confirmation de réception de l'Avis de convocation de la séance extraordinaire du lundi, 12 décembre 2022, signifiée aux élus par la Greffière-trésorière par courriel le 8 décembre 2022 tel que :

Mesdames, Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné, par les présentes, par la greffière-trésorière, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité est convoquée par la greffière-trésorière, pour être tenue à la **salle du Conseil** au 113, rang Saint-Claude, le **lundi douzième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-deux à 20:30 heures**, et qu'il y sera pris en considération tous sujets suivants :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution : Taux variable pour 2022
4. Résolution : Taxes ordures pour 2022
5. Résolution : Éclairage rue Pellerin pour 2022
6. Résolution Taux d'intérêt pour 2022
7. Résolution : Publication du sommaire du budget 2023 par la poste
8. Résolution : Date et nombre de versement pour le paiement des taxes municipales pour 2023
9. Résolution : Autorisation pour le paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2023
10. Résolution : Approbation du service du transport adapté pour 2023
11. Résolution : Salaire des pompiers, officiers et directeur pour 2023
12. Période de questions
13. Levée de la séance

Donné ce huitième jour du mois de décembre 2022

DÉCLARATION SOUS SERMENT DE L'EXPÉDITEUR

Articles : 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et
134 du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25.01)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Je, soussigné(e), Jocelyne Blanchet, exerçant ma profession au 116, rang Saint-Claude à Saint-Bernard-de-Lacolle, déclare solennellement et atteste ce qui suit :

1. Je suis greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle;
2. À Saint-Bernard-de-Lacolle, le 9 décembre 2022, j'ai notifié, par moyen technologique, à savoir par courriel, un avis de convocation à une séance extraordinaire du conseil concernant le Budget et au Plan Triennal des Immobilisations pour 2023, aux destinataires suivants, en leur transmettant ces documents aux adresses qui étaient actives au moment de l'envoi :

Nom du destinataire	Fonction	Adresse courriel	Heure d'arrivée au conseil
Estelle Muzzi	Mairesse	emuzzi@mun-sbdl.ca	13 :26
Marie-Claude Adam	Conseillère	madam@mun-sbdl.ca	13 :26
Michel Dubuc	conseil	mdubuc@mun-sbdl.ca	13 :26
Carmyn Girard	conseil	cgirard@mun-sbdl.ca carmyng00@hotmail.com	13 :26
Vicky Landry Bergeron	conseil	vlandry@mun-sbdl.ca	13 :26
Simon Lejour	conseil	slejour@mun-sbdl.ca	13 :26
Carole Ste Marie	conseil	cstemarie@mun-sbdl.ca	13 :26

3. L'adresse courriel à laquelle ce document a été transmis est l'adresse courriel que chaque destinataire a indiqué être l'emplacement où il accepte de recevoir les documents qui lui sont destinés;
4. Ce document comportait : 3 fichiers soient :
 - 2 pages : convocation
 - 1 page : déclaration des intérêts pécuniaires
 - 2 pages : Projet de résolution (2021-278) PAVL-CE;
5. Je n'ai pas utilisé de bordereau d'envoi pour cette notification, compte tenu que la Municipalité ne dispose pas d'un tel procédé.

ET J'AI SIGNÉ À Saint-Bernard-de-Lacolle, le 9 décembre 2022


Jocelyne Blanchet, greffière-trésorière

Serment prêté devant moi, à Saint-Bernard-de-Lacolle, le 12 décembre 2022


Estelle Muzzi, mairesse



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2022-12-302

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre concernant le Budget.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution : Taux variable pour 2023
4. Résolution : Taxes ordures pour 2023
5. Résolution : Éclairage rue Pellerin pour 2023
6. Résolution : Taux d'intérêt pour 2023
7. Résolution : Publication du sommaire du budget 2023 pour la poste
8. Résolution : Date et nombre de versement pour le paiement des taxes municipales pour 2023
9. Résolution : Autorisation pour le paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2023
10. Résolution : Approbation du service du transport adapté pour 2023
11. Résolution : Salaire des pompiers, officiers et directeur pour 2023
12. Période de questions
13. Levée de la séance

RÉSOLUTION 2022-12-303

Taux variables pour 2023

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soient établis les taux variables de la taxe foncière pour l'année 2023 comme suit :

Catégorie résiduelle (taux de base)	0,36 / 100\$ d'évaluation
Catégorie des immeubles non résidentiels	0,58 / 100\$ d'évaluation
Catégorie des immeubles industriels	0,58 / 100\$ d'évaluation
Catégorie des immeubles de six (6) logements et plus	0,36 / 100\$ d'évaluation
Catégorie de terrains vagues desservis	0,36 / 100\$ d'évaluation
Catégorie des immeubles agricoles	0,32 / 100\$ d'évaluation
Catégorie des immeubles forestiers	0,32 / 100\$ d'évaluation
Catégorie des immeubles assujettis à la compensation tenant lieu de taxes	0,58 / 100\$ d'évaluation



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle**

RÉSOLUTION 2022-12-304

Taxes pour ordures/recyclage/compostage pour 2023

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit établi le taux de la taxe sur les ordures, recyclage et compostage pour l'année 2023 à 312,00 \$ l'unité (soit : 368,00 \$ - redevance 56,00 \$ = 312,00 \$).

RÉSOLUTION 2022-12-305

Éclairage rue Pellerin pour 2023

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit maintenu le taux de la taxe spéciale pour l'éclairage de la rue Pellerin pour l'année fiscale 2023 à 24,00 \$ l'unité.

RÉSOLUTION 2022-12-306

Taux d'intérêt pour 2023

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soient maintenu le taux d'intérêt et les frais administratifs pour arrérages de taxes municipales pour l'année fiscale 2023 à 10 %.

RÉSOLUTION 2022-12-307

Publication du sommaire

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit publié le sommaire du budget 2023 par l'envoi d'une circulaire par la poste.

RÉSOLUTION 2022-12-308

Date et nombre de versement de paiement

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit autorisé le paiement des taxes municipales en 4 versements, qui seront dus, au plus tard, pour les dates suivantes :

- 15 mars 2023
- 15 juin 2023
- 15 août 2023
- 16 octobre 2023.

RÉSOLUTION 2022-12-309

Dépenses incompressibles

Il est proposé par M^{me} Vicky Bergeron Landry, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit autorisée la directrice générale, ou la directrice générale adjointe, à effectuer les paiements pour les dépenses incompressibles et les remises pour l'année 2023.

RÉSOLUTION 2022-12-310

Service du transport adapté

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT

les prévisions budgétaires 2023 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 404.00\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle pour le transport adapté aux personnes handicapées;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par Mme Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2023;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 404,00 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, et d'en autoriser le paiement.

RÉSOLUTION 2022-12-311

Salaires Service Incendie

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soient indexés les salaires des pompiers de Saint-Bernard-de-Lacolle, pour l'année 2023, en modifiant les taux horaires de la résolution 2021-282 comme suit :

Pompiers :	22,57 \$
Officiers :	25,95 \$
Directeur :	34,30 \$

Que le reste de la résolution 2021-282 et la 2022-08-179 continuent de s'appliquer.

RÉSOLUTION 2022-12-312

Travaux PAVL-CE 2022

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu et adopté à l'unanimité que le conseil de Saint-Bernard-de-Lacolle approuve les dépenses d'un montant de 17 000,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION 2022-12-313

Intérêts pécuniaires

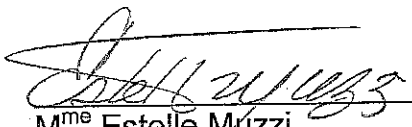
CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle a complété et déposé le formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » en décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les déclarations ont été déposées à la séance du 12 décembre 2022;

En conséquence,

il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit transmise au MAMH la liste des membres du conseil municipal ayant déposé le formulaire complété et signé tel qu'indiqué au tableau en annexe.

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam que soit levée de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 concernant le Budget et le Plan Triennal des Immobilisations pour l'année 2023 à 21 h.


M^{me} Estelle Muzzi
Mairesse


M^{me} Jocelyne Blanchet
Greffière-trésorière